



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II
LORS DE LA PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCE
DU NOUVEL AMBASSADEUR
DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN PRÈS LE SAINT-SIÈGE***

Lundi 22 janvier 2001

Excellence,

Je suis très heureux de vous accueillir au Vatican et d'accepter les Lettres qui vous accréditent en tant qu'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République islamique d'Iran près le Saint-Siège. Les salutations cordiales que vous me transmettez de la part de Son Excellence le Président Seyed Mohammad Khatami me rappellent notre rencontre cordiale dans ces murs mêmes, il y a trois ans: dans l'esprit d'amitié et de respect qui a caractérisé la visite du Président au Vatican, je vous demande de lui transmettre mes meilleurs voeux et de l'assurer de mes prières pour sa personne et pour la nation.

Votre Excellence, vous avez souligné l'importance d'un véritable dialogue entre les cultures si l'on veut que les efforts des hommes et des femmes de bonne volonté à travers le monde puissent conduire à une ère durable de paix et de fraternité pour tous les peuples et toutes les nations. En effet, ce fut sur la proposition du Président Khatami que l'Assemblée générale des Nations unies déclara cette année 2001 "Année internationale du Dialogue entre les Civilisations". Ainsi, cette éminente institution internationale représentant la famille des nations a attiré l'attention sur le besoin urgent pour les personnes de reconnaître que le dialogue est le chemin nécessaire vers la réconciliation, l'harmonie et la coopération entre les différentes cultures et traditions religieuses. Telle est l'approche qui garantira que tous peuvent se tourner vers l'avenir avec sérénité et espérance.

Notre monde est composé d'un ensemble complexe et varié de cultures humaines. Chacune de ces cultures se distingue par son développement historique particulier et les caractéristiques qui en résultent, en font un tout organique et original. La culture, en effet, est une forme d'expression de l'homme tandis qu'il avance dans l'histoire; elle consiste, en substance, à "cultiver les biens et

les valeurs de la nature" (Concile oecuménique Vatican II, Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, n. 53). La culture contribue largement à ce que les personnes acquièrent un sens d'identité nationale et développent l'amour de leur pays: il s'agit de valeurs à promouvoir, non pas avec étroitesse d'esprit, mais avec respect et compassion pour toute la famille humaine. Comme j'ai eu l'occasion de le remarquer dans mon *Message pour la Journée mondiale de la Paix 2001*, des efforts doivent être accomplis pour éviter "les manifestations pathologiques qui apparaissent lorsque le sens de l'appartenance prend des accents d'exaltation de soi et d'exclusion de la diversité, qui se développent sous des formes nationalistes, racistes et xénophobes" (n. 6, cf. ORLF n. 51 du 19 décembre 2000).

C'est pourquoi la reconnaissance des valeurs présentes dans une culture doit être accompagnée comme il se doit par la reconnaissance que chaque culture, en tant que réalité typiquement humaine et conditionnée par l'histoire, possède obligatoirement des limites. Une telle conscience contribue à éviter que l'orgueil pour une culture ne devienne une forme d'isolement ou ne se transforme en préjugé contre d'autres cultures. L'étude attentive des autres cultures révèle que sous des divergences apparentes, se cachent d'importants éléments internes communs. La diversité culturelle peut alors être comprise au sein du contexte plus vaste de l'unité de toute la race humaine. C'est pourquoi, il devient moins probable que les différences culturelles se transforment en sources d'incompréhension entre les peuples et en cause de conflits et de guerres; il devient plus facile d'atténuer les revendications parfois exagérées d'une culture au détriment d'une autre. Dans le dialogue entre les cultures, les hommes de bonne volonté réalisent qu'il existe des valeurs communes à toutes les cultures car elles sont enracinées dans la nature même de la personne humaine. Il s'agit de valeurs qui expriment les traits les plus authentiques et distinctifs de l'humanité: la valeur de la solidarité et de la paix; la valeur de l'éducation; la valeur du pardon et de la réconciliation; la valeur de la vie elle-même.

Je suis heureux de noter que le Saint-Siège et les autorités iraniennes ont oeuvré ensemble afin de créer les opportunités d'un tel dialogue, non seulement en tant que promoteurs de diverses rencontres, mais également en tant que participants actifs. Je pense en particulier au Colloque promu de façon commune par le Conseil pontifical pour le Dialogue interreligieux et le Secrétariat pour le Dialogue interreligieux de l'Organisation pour la Culture et la Communication islamiques, qui a eu lieu l'an dernier à Rome sur le thème du pluralisme religieux dans le christianisme et dans l'islam. Un autre Colloque, une fois de plus promu en commun par l'Organisation de la Culture islamique et par le Conseil pontifical pour le Dialogue interreligieux, est prévu à Téhéran cette année sur le thème de l'identité religieuse et de l'éducation des jeunes.

De plus, je désire exprimer ma reconnaissance pour les Conférences bilatérales que les autorités iraniennes promeuvent avec d'autres Eglises et communautés chrétiennes, dont la plus récente s'est tenue l'an dernier sur le thème: "L'islam et le christianisme orthodoxe". Un tel dialogue aidera certainement les gouvernements et les législateurs à préserver les droits civils et sociaux des personnes et des peuples, en particulier le droit fondamental à la liberté religieuse. C'est ce

droit qui est le point de référence de tous les autres droits et qui devient d'une certaine façon une mesure de ceux-ci, car il concerne le domaine le plus intime de notre identité et dignité personnelles en tant qu'êtres humains. C'est pourquoi, même dans les cas où l'Etat garantit un statut juridique spécial à une religion particulière, il a le devoir de garantir que le droit de la liberté de conscience soit reconnu de façon légale et soit effectivement respecté pour tous les citoyens et les étrangers résidant dans le pays (cf. *Message pour la Journée mondiale de la Paix 1998*, n. 1). Si des problèmes surviennent, la façon concrète de préserver l'harmonie passe par le dialogue. Les dirigeants des nations ont le devoir particulier d'être clairvoyants, honnêtes et courageux en reconnaissant que tous les peuples possèdent les mêmes droits conférés par Dieu et la même dignité inaliénable et en oeuvrant avec dévouement pour le bien commun de tous.

A cet égard, le Saint-Siège compte sur le soutien des autorités iraniennes pour garantir que les fidèles catholiques d'Iran - présents dans cette région du monde depuis les premiers siècles du christianisme - jouiront de la liberté de professer leur foi et de continuer à faire partie de la riche vie culturelle de la nation. Bien que la communauté chrétienne représente une petite minorité dans la population totale, elle se considère comme véritablement iranienne et, après des siècles de coexistence aux côtés de ses frères et soeurs iraniens, elle se trouve dans une position unique pour contribuer à une compréhension et un respect encore plus grands entre les croyants chrétiens et les fidèles de l'islam partout dans le monde.

Monsieur l'Ambassadeur, j'ai évoqué ici quelques-uns des idéaux communs et des aspirations communes qui sont à la base de la relation croissante de respect et de coopération entre le Saint-Siège et la République islamique d'Iran. Je suis certain que votre fonction de représentant de votre gouvernement servira à renforcer les liens qui nous unissent déjà. En vous assurant de mon aide et de mon assistance dans l'accomplissement de votre noble mission, je prie pour que Votre Excellence, ainsi que le gouvernement et le peuple iranien que vous représentez, receviez les Bénédiction de Dieu tout-puissant.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n. 6 p.5.